Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Droit familial vie de façon maritale dans un appartement

Par Visiteur

Je vie de façon maritale dans l'appartement du père de ma fille. Je souhaite partir que dois je faire légalement pour pouvoir emmener ma fille de 21 mois j'espère pouvoir négocier une garde partagée si refus garde totale pour moi et droit de visite du père.
Que dois je faire obligatoirement avant de quitter son toit?

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Afin de répondre au mieux à votre question, je souhaiterais obtenir des informations complémentaires.
Etes vous mariée avec le père de votre enfant?
Est ce que le père est d'accord pour que vous partiez avec l'enfant?

Cordialement

Par Visiteur

Bonsoir,
non je ne suis pas mariée ni pacsée (ni concubinage).
Non il ne souhaite pas que je parte avec l'enfant, je pense qu'il voudra la garde aussi.
Cordialement.

Par Visiteur

Bonsoir Madame,

Le fait que le père de votre enfant ne souhaite pas que vous partiez avec ce dernier pose problème.
en effet si vous partez malgré son refus cela peut avoir pour conséquence qu'il dépose plainte pour enlèvement d'enfant.
Le mieux serait donc au préalable de saisir le juge aux affaires familiales afin que celui ci fixe la garde de l'enfant.
Cependant si vous souhaitez néanmoins partir, il serait plus que judicieux de faire faire au père de l'enfant une déclaration écrite attestant qu'il accepte que vous déménagiez avec l'enfant jusqu'à ce que la garde soit fixée par le juge. Ne déménagez pas trop loin.

Cordialement